

COMPTE-RENDU valant PROCES VERBAL
Du CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2019

1) Validation du compte rendu du conseil municipal du 05/11/2019 :

Le compte-rendu du précédent conseil est validé à l'unanimité.

2) Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 05/11/2019 :

Après étude de ce rapport, le conseil municipal adopte la partie du rapport de la CLECT faisant état des conséquences financières de la sortie de huit communes de l'ancienne Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse mais refuse la partie du rapport de la CLECT accordant la restitution à la commune de Saint Trivier-de-Courtes, de la gestion des subventions aux associations dont le caractère local est reconnu.

3) Mise à disposition des biens du service de l'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines de la commune à la CA3B :

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens du service de l'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines de la commune à la CA3B.

4) Projet de rénovation et d'agrandissement des vestiaires du Football Club Bresse Nord :

Le conseil municipal décide d'étudier la faisabilité de la rénovation et de l'agrandissement des vestiaires du Football Club Bresse Nord et décide de solliciter les subventions dont pourrait bénéficier la commune.

Le conseil municipal précise qu'en fonction des subventions et notamment de la CA3B, dans le cadre du plan d'équipement territorial, qui seront attribuées à la commune, la municipalité décidera par la suite, de la réalisation ou non de ces travaux.

5) Contrat d'assurance collective des risques statutaires / Désignation prestataire :

Le conseil municipal accepte le nouveau contrat transmis par le groupe GROUPAMA / CIGAC, pour application à compter du 01/01/2020, et ce pour une durée de 4 ans, avec les garanties suivantes : agents CNRACL : franchise ferme de 10 jours au taux de 6.33% - agents IRCANTEC : franchise ferme de 10 jours au taux de 1.16%.

6) Recensement population 2020 :

La population de la commune de LESCHEROUX est recensée tous les 5 ans.

Ce recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matières d'équipements collectifs (écoles, maison de retraite ...), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transports à développer ...

Mrs Albert BOURGEOIS et Bernard VACLE sont les agents recenseurs de la commune.

Mme Aurélie GRANGE est désignée comme coordonnateur de l'enquête chargé de réaliser les opérations du recensement.

7) Mise en accessibilité des locaux scolaires / avenant n°1 au lot 04 Menuiseries intérieures Bois :

L'avenant n°1 du lot 04 Menuiseries Intérieures Bois relatif à une moins-value de 1 064.00€ HT suite à la conservation des portes n°1 des bâtiments A et B est validé.

En conséquence le montant initial du marché s'élevant à 10 987.80€ HT est porté à 9 923.80€ HT.

8) Lancement d'un appel à projet pour la réalisation d'un parc solaire photovoltaïque flottant sur un tènement communal :

Mr le Maire rappelle que l'exploitation de la gravière a pris fin courant 2019. Dans le cadre du dossier de remise en état de la gravière, il est prévu deux plans d'eau sur une superficie de 15 ha environ. Le reste des surfaces sera remis en herbe et comprendra la plantation d'arbres.

Par délibération du 27 août 2019, le conseil municipal a décidé de lancer un appel à projet pour la réalisation d'un parc solaire photovoltaïque flottant.

Mr le Maire présente l'avis de publicité ainsi que le dossier de consultation qui seront publiés sur la plateforme de dématérialisation des marchés du conseil départemental de l'Ain ainsi que dans la rubrique annonces légales du journal le Progrès.

La date limite de remise des candidatures est fixée au jeudi 6 février 2020, 12h.

Affaires diverses :

- Logement n°5 de la cure : Les entreprises VEUILLET et VERVIER ont terminé les travaux relatifs à l'isolation en façade nord, démolition du four et remplacement du système de chauffage et de ventilation. ALEC 01 a effectué un passage caméra : la commune est en attente du rapport.

-Logement n°4 de la cure : L'entreprise PONCIN a programmé de finir les travaux avant le 31 janvier 2020.

